

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 23

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Animateur "Agriculture et Environnement" dans le Delta de Camargue

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122 72**

EXPOSE DES MOTIFS

L'activité agricole occupe une place importante sur le territoire Camarguais des Bouches-du-Rhône. Cette activité économique est au carrefour de différents enjeux, à la fois environnementaux, fonciers, de structuration de filières et de techniques de productions.

Les bassins versants du Fumemorte et du Japon notamment, situés au sud-est de la Camargue, présentent des enjeux particuliers pour la profession agricole :

- des pressions de pollutions d'origine agricole, résultat d'utilisation de produits phytosanitaires,
- des bassins versants toujours connectés à de grands ensembles naturels : système Vaccarès (bassin de Fumemorte), étangs et marais des salins de Camargue, propriété du Conservatoire du Littoral (bassin du Japon partiellement),
- des objectifs, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée, d'atteinte du bon état écologique des eaux,
- des actions dans le cadre du Contrat de delta de Camargue en lien avec le Parc Naturel Régional de Camargue et la Réserve Naturelle nationale.

L'animation agricole sur ces bassins versants et, au-delà, sur toute la Camargue, ressort d'une volonté professionnelle de s'impliquer dans les opérations de reconquête de la qualité de l'eau. La profession agricole souhaite intervenir en appui des collectivités locales porteuses de projet, afin d'apporter des compétences techniques et une animation propre au monde agricole.

Un objectif de lutte contre les pollutions agricoles :

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA 13) et le Centre Français du Riz (CFR) souhaitent être acteurs de cette animation.

Ces 2 structures s'appuient sur l'expérience d'autres départements et/ou bassins versants. Par exemple, des postes d'animateur agricole de bassin versant ont été créés en 1996 au démarrage des opérations « bassin versant » dans le cadre de « Bretagne Eau Pure », programme de restauration de la qualité de l'eau basé sur le volontariat.

Suite à l'étude sur les pollutions d'origine agricole, réalisée par la Chambre d'agriculture sur le bassin du Fumemorte, une des préconisations avancées est un accompagnement individualisé plus important des agriculteurs, notamment.

Un animateur « Agriculture et environnement » constitue donc une réponse à la volonté locale d'améliorer la qualité de l'eau en Camargue. Positionné à l'interface entre la profession agricole, les acteurs de l'eau et de l'environnement, il permettra également de favoriser l'émergence de projets collectifs vers la réduction des pollutions d'origine agricole.

□ **Les missions de l'animateur :**

Ses principales missions seraient les suivantes :

- le conseil individuel et collectif,
- la diffusion des bonnes pratiques agricoles,
- la mise en lien entre les acteurs du territoire et l'agriculture.

La gestion, le cadrage et le suivi des missions de cet animateur se feront via deux instances :

- **Un Comité de Pilotage (COPIL)** qui sera composé des :
 - collectivités : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil Départemental 13...,
 - services de l'Etat et organismes associés, DDTM 13, DREAL PACA, Agence de l'Eau RM&C...,
 - acteurs de territoires – gestionnaires de milieux : Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle, Tour du Valat...,
 - autres : coopératives agricoles, Syndicat Mixte de Gestion des ASA...

Ce COPIL pourra se tenir en même temps que la commission « eau » du Parc Naturel Régional de Camargue, afin de limiter la constitution d'une commission supplémentaire.

- **Un Comité Technique (COTECH)** qui sera composé de conseillers et de représentants techniques des acteurs de territoire. Il aura vocation à se réunir a minima tous les trimestres, dans un but d'échanges, de partages et de cadrage autour des actions menées par l'animateur et par tous les partenaires.

Ces 2 comités seront animés et préparés par l'animateur en lien avec les maîtres d'ouvrage de la démarche.

Un pilotage quotidien sera également assuré par le CFR et la CA 13, ainsi qu'une coordination à assurer avec le Parc Naturel Régional et son Contrat de Delta.

Ainsi, la Chambre d'Agriculture, en collaboration étroite avec le Centre Français du Riz, nous a **sollicité pour le financement d'un animateur « Agriculture et environnement Delta de Camargue »** dont la mission sera, par le biais de conseils individuels et collectifs auprès des agriculteurs, de diffuser les bonnes pratiques agricoles en lien avec les acteurs, notamment environnementaux et hydrauliques, du territoire camarguais.

□ **Le financement du poste :**

L'animation est prévue pour une durée de 3 ans, ce qui représente un minimum pour parvenir à diffuser les bonnes pratiques agricoles dans un territoire aussi sensible du point de vue environnemental.

En première année, le Département est sollicité à hauteur de 16 250 € sur 65 000 € soit 25 % du coût de l'action, aux côtés de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Le budget de l'opération pour l'année 2016 est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Salaires et charges	35 000	Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône	6 500
Frais de structure	30 000	Centre Français du Riz	6 500
		Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée	19 500
		Région PACA	16 250
		Conseil Départemental 13	16 250
Total dépenses	65 000	Total recettes	65 000

Le coût de l'opération pour les années à venir sera évalué au vu des résultats obtenus en 2016 et le financement pour les années suivantes fera donc l'objet d'un dépôt de nouveaux dossiers.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	N° d'AP	Engagement CP
10021	A créer	Actions d'animation (fonctionnement)	65-928-65738	Hors AP	16 250 €

PROPOSITIONS

Je vous invite mes chers collègues à vous prononcer sur la demande d'aide financière à la Chambre d'agriculture dont le détail figure dans le rapport.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL